



COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVM DE LONGUENEE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt six du mois d'octobre à 20 heures 30, les membres du Syndicat intercommunal à Vocations Multiples de LONGUENEE se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au siège du SIVM de Longuenée, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Annick BELET, Présidente.

Etaient présents : Messieurs BARREAU, BERTHELOT, FOUQUET, GASCOIN, GEMAIN, HEBE, MAUGEAIS, RETAILLEAU, THUAU, PALIE.

Absent excusé : Monsieur MULET MARQUIS Yves qui a donné pouvoir à Monsieur MAUGEAIS Marcel, Monsieur THUAU Philippe qui a donné pouvoir à Monsieur RETAILLEAU Philippe.

Monsieur DUPONT – SIVM de Longuenée

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 21 SEPTEMBRE 2011

Le compte-rendu de la séance du Conseil Syndical du 21 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

I) ESPACE LONGUENEE

A - Suite à donner après la rencontre du 21 septembre 2011 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Anjou-Théâtre.

Suite à la réunion avec l'EPCC Anjou-Théâtre du 21 septembre dernier, dont le compte rendu a été remis à chaque membre du Conseil Syndical.

Monsieur HEBE ne participe pas au vote, étant membre de l'EPCC Anjou-Théâtre.

Le Conseil syndical décide, par 11 voix,

De mettre en place un partenariat avec l'EPCC Anjou-Théâtre pour une à deux manifestations à l'Espace Longuenée dans le cadre du Festival d'Anjou. Une convention sera rédigée pour une durée de 3 ans.

B – Compte rendu de la commission culturelle du 18 octobre 2011

MM. GABILLARD et MARTIN présentent l'association Théâtrophone qui est dans sa deuxième année d'existence.

L'objectif de l'association est d'être l'interface entre les collectivités, les associations et les acteurs. Ils sont partis du constat qu'un certain nombre de salles sont sous exploitées.

L'association est composée de sept personnes (5 personnes sous-contrat et 2 dirigeants), et disposent de matériel (sonorisation, éclairage....).

MM. GABILLARD et MARTIN proposent :

- une programmation non théâtrale, c'est-à-dire danse, musique...en y incorporant les associations locales.
- une coordination des spectacles,
- un agenda culturel, avec réalisation d'une plaquette en intégrant les spectacles de la Rue du Milieu.

Après débats, la commission propose :

- La réalisation d'un agenda culturel réalisé par théâtrophone,
- La reconduction des spectacles avec la Rue du Milieu pour la saison 2012 – 2013.

Le Conseil Syndical,

Décide de maintenir la rencontre prévue le 16 novembre prochain à 19 heures 45 avec l'association Théâtrophone.

II – QUESTIONS DIVERSES

BUDGET PRINCIPAL

I - Vente du tracteur JOHN DEERE 6210 équipé d'un chargeur, d'une fourche à palettes et d'un godet

Lors de l'acquisition du nouveau tracteur JOHN DEERE 6230 Premium équipé ; d'un chargeur 633 MSL, d'une fourche à palettes et d'une benne multiservice, La société SICADIMA a fait une proposition de reprise de 23 000€.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de la Société SICADIMA pour la reprise du tracteur JOHN DEERE 6210 équipé d'un chargeur 3 fonctions, d'une fourche à palettes et d'un godet, pour la somme de 23 000€.

II - Décision Modificative n°2 :

Lors du vote du budget primitif, une somme de 55 000€ a été inscrite au compte D 2182 - Matériel de transport, il conviendra de la mettre au compte D 21571 Matériel roulant, et de diminuer le compte D 2158 Autres matériels et outillages la somme de 4550€ et de la rajouter au compte D 21571 matériel roulant.

Suite à la reprise du matériel JOHN DEERE 6210 équipé d'un chargeur, d'une fourche à palettes et d'un godet par la société SICADIMA pour un montant de 23 000€, il convient d'inscrire ce montant au budget 2011.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21571 : Matériel roulant		82 550.00 E
D 2158 : Autres matériels & outillage	4 550.00 E	
D 2182 : Matériel de transport	55 000.00 E	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	59 550.00 E	82 550.00 E
R 024 : Produits des cessions		23 000.00 E
TOTAL R 024 : Produits des cessions		23 000.00 E

Le Conseil syndical, après délibération,
Décide de prendre cette décision modificative

BUDGET PRINCIPAL

III - Décision Modificative n°3 :

Afin de procéder aux paiements des travaux faisant parties des conventions, il convient de diminuer le compte D 458131-4581 de 50 000€ et d'augmenter le compte D 458141-4581 de 50 000€. Pour équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire de diminuer R458231-4582 de 50 000€ et d'augmenter R458241-4582 de 50 000€.

Il convient d'inscrire ce montant au budget 2011.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 458131 : DEPENSES (SUBD. PAR MANDAT)	50 000.00 E	
D 458141 : DEPENSES (SUBD. PAR MANDAT)		50 000.00 E
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat	50 000.00 E	50 000.00 E
R 458231 : RECETTES (SUBD. PAR MANDAT PM)	50 000.00 E	
R 458241 : RECETTES (SUBD. PAR MANDAT ML)		50 000.00 E
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat	50 000.00 E	50 000.00 E

Le Conseil syndical, après délibération,
Décide de prendre cette décision modificative

III - Reconduction de la ligne de trésorerie:

La ligne de trésorerie de 30 000€ contractée au 1^{er} novembre 2010 à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine vient à expiration, il convient de la reconduire.

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie du SIVM de LONGUENEE,

Une nouvelle proposition est faite par la même caisse aux conditions suivantes ;

Durée: 12 mois

Montant : 30 000€

Taux variable: EURIBOR moyenné (index variable) de septembre 2011 (1.536) + 1 soit à ce jour 2.536%

Facturation des intérêts: Trimestriellement à terme échu

Commission d'engagement: 0.50% l'an (prélèvement trimestriel)

Commission de non utilisation : Néant

Frais de dossier : Néant

Déblocage : par chèque ou virement

Calcul des intérêts : sur 365 jours

Date de fin de validité : 31/10/2011

Le Conseil syndical, après délibération,
Décide,

De demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions ci-dessus.

Le SIVM de LONGUENEE, s'engage à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Syndical confère, en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Madame La Présidente du SIVM de LONGUENEE pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Réunion du Conseil Syndical:

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mercredi 16 novembre à 20 h 30.

Date des vœux

La cérémonie des vœux aura lieu le lundi 16 janvier 2011 à 18 heures avec le personnel du SIVM, suivie d'un conseil syndical à 19 heures.